

## Atteinte à la vie privée

## Par djoul, le 26/05/2015 à 14:22

Une personne qui se permet sans mon autorisation d'émettre un jugement sur ma vie sentimentale en présence de ma conjointe et moi même, est-ce une violation de mon droit à l'intimité et au respect de ma vie privée?

## Par serge74, le 26/05/2015 à 17:11

y-a-t il d'autres témoins des dires ? y-a-t il moyen de prouver ce qui a été dit ?

## Par djoul, le 26/05/2015 à 22:08

Il n'y as pas d'autres témoins, c'est une question à titre indicatif.? Merci